

Décision n° D2022_017

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à cotisation du Forum français pour la Sécurité Urbaine en date du 20 décembre 2021,

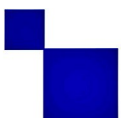
décide

- D'APPROUVER les statuts du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus) en qualité de membre actif ;

- DE RENOUVELER l'adhésion du Département aux Forums européen et français pour la sécurité urbaine (Efus et FFSU), pour l'année 2022 ;

- D'ATTRIBUER la cotisation 2022, d'un montant de 9 216 euros, aux Forums européen et français pour la sécurité urbaine.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,



Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service de Liaison Opérationnel) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 093-229300082-20220314-D2022_017-AR

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220314-D2022_017-AR